



Eidgenössische Kommission gegen Rassismus  
Commission fédérale contre le racisme  
Commissione federale contro il razzismo  
Cumissiun federala cunter il rassissem



Communiqué de presse

29 juin 2005

## **Le durcissement des mesures en matière d'asile favorise les stéréotypes racistes et l'exclusion**

**La Commission fédérale contre le racisme (CFR) prend acte, avec regret, du durcissement des mesures en matière d'asile décidées par la Commission des institutions politiques du Conseil des États. Elle demande que la politique suisse dans ce domaine respecte les valeurs éthiques qui sous-tendent l'esprit de l'asile, les droits fondamentaux et les engagements contractés par la Suisse dans le domaine des droits de l'Homme. Le durcissement de la politique de l'asile ne doit pas devenir un instrument d'exclusion.**

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) redoute que la suppression de l'aide sociale en faveur des requérants d'asile faisant l'objet d'une décision de non-entrée en matière (NEM), mesure en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004, ainsi que plusieurs propositions du Conseil des États figurant dans l'actuelle révision de la loi ne violent la dignité humaine des personnes concernées, les droits fondamentaux garantis par la Constitution et les droits de l'Homme.

La CFR pense que les mesures prévues ne conduisent pas au départ souhaité des personnes concernées mais induisent une plus grande détresse sociale et les poussent pour ainsi dire dans l'illégalité. Elle craint aussi que cette précarité n'accroisse à son tour parmi la population les stéréotypes et la xénophobie à l'encontre des sans-papiers, des requérants d'asile et, d'une manière générale, des étrangers. Actuellement, ce sont principalement les ressortissants des pays d'Afrique noire qui sont touchés par ces mécanismes d'exclusion.

La CFR attend du Conseil fédéral et du Parlement qu'ils suppriment ou renoncent à introduire les mesures non conformes aux exigences de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ou à d'autres engagements de la Suisse en matière de droits de l'homme et de droits fondamentaux dans le cadre de la révision de la loi sur l'asile. C'est pourquoi elle exhorte les autorités fédérales et les cantons notamment à s'abstenir de supprimer l'aide d'urgence aux personnes frappées d'une NEM, mesure qui a déjà été instaurée.

COMMISSION FÉDÉRALE CONTRE LE RACISME (CFR)

La prise de position peut être téléchargée sur le site web de la CFR sous [www.ekr-cfr.ch](http://www.ekr-cfr.ch)  
Pour toute renseignement complémentaire, s'adresser à  
Doris Angst, responsable du secrétariat de la CFR, ligne directe 031 324 12 83;  
E-mail: [doris.angst@gs-edi.admin.ch](mailto:doris.angst@gs-edi.admin.ch)



EKR, GS-EDI, Inselgasse 1, CH-3003 Bern  
Tel. +41 31 324 12 93, Fax +41 31 322 44 37, [ekr-cfr@gs-edi.admin.ch](mailto:ekr-cfr@gs-edi.admin.ch), [www.ekr-cfr.ch](http://www.ekr-cfr.ch)